2 Manuel
FRC 3.22820a
Case
FRC
219+4

LETTRE
D'UN
GARDE DU ROI,

Pour ſervir de ſuite aux Mémoires ſur Caglioſtro.

EPIGRAPHE.

Si quis impatientia doloris, aut tædio vitæ, aut morbo, aut furore, aut pudore mori maluit, non animadvertantur in eum. *Digeſt Lib.* 48, *tit.* 21. Et le *Cod. Lib.* 6. *tit.* 50 De bonis eorum qui mortem ſibi conciverunt.

LONDRES.

1786.

THE NEWBERRY LIBRARY

LETTRE

D'UN

GARDE DU ROI.

JE vais dire mon mot ; inſtruire le public de ce que j'ai dit, des queſtions auxquelles j'ai répondu durant mon voyage. Un Monſieur parloit du Roi : moi qui ai l'honneur d'approcher ſon auguſte Perſonne, & de faire ſentinelle la moitié d'un guet, je ſais bien où le Roi va, d'où le Roi vient. Je répondis à ce Monſieur : la vérité ſera bientôt dite.

Le Roi va, tous les jours, embraſſer ſes enfans, & tous les ſoirs, il eſt dans ſa famille : jugez de ſon cœur par les deux traits, & n'en parlons plus. Il mit l'auguſte Empereur ſur le tapis ; car on a une démangeaiſon de parler des Têtes couronnées, une démangeaiſon ſingulière ! Eh bien, Monſieur, voici la vie de l'Empereur : il ſort le matin, & aime aſſez à tirer des coups de fuſil ; il rentre, va ſe faire débotter, écoute ſes valets-de-chambre, deſcends chez ſes ſecrétaires, donne audience, ré-

pond ou renvoie ſon monde s'il n'eſt pas de bonne humeur, & va paſſer la ſoirée tantôt chez les grands, tantôt chez les petits, comme un bon Père, comme François I. faiſoit.

Mon Monſieur fut content, bâilla, & garda un moment le ſilence; & puis le voilà encore: mais Monſieur de Vergennes? Ah! le bon Miniſtre!-- Vous avez raiſon; & je puis vous aſſurer que, dans toutes les parties de la France de ma connoiſſance, les yeux des François ſont tournés ſur lui, comme dans un grand voyage, les regards des paſſagers & des matelots ſe tournent vers la grande ancre du vaiſſeau.

A propos, Monſieur le Garde, eh! voilà bien du monde à la Baſtille! Eh! oui. -- Qu'en penſez-vous? Que, dans nos régimens, nous mettons en priſon nos ſoldats, à Paris, on met à la Baſtille; cela revient au même: d'une ou d'autre part, je ne vois là que le même argument; c'eſt-à-dire, un argument *ad hominem*. C'eſt, ſi vous voulez, une autre comparaiſon, une eſpèce de cave, où on bouche, avec du fer, une liqueur trop fermentante, car ceux qu'on y met, ſont de ces eſprits qui fermentent & qui ſont dangereux. Mais le fond de cette Baſtille ne vous révolte-t-il pas.-- Ma foi. je n'en connois pas le fond: quant à la forme, elle annonce le ſéjour de la force, & je puis vous aſſurer que la Baſtille ſera toujours ſur

pied. Eſt-il poſſible ? -- Oui, Monſieur. Il faut des priſons aux ordres de tout le monde, aux ordres du Parlement, aux ordres du Roi, aux ordres des premiers Commis. Baſtille, Bicêtre, Force ; tout cela entre dans les ſociétés. Ce ſont des filieres d'où on ne ſort que bien réduit, bien allongé, bien décharné. -- Vous croyez donc que c'eſt un bien que la Baſtille ? -- Oui ; cependant il y auroit quelque choſe à dire : Charles V ne l'avoit bâtie que pour y cacher ſes tréſors. Le bon Henri IV n'y mit que ſes tréſors. D'autres Rois y ont niché des hommes : ce ſont toujours des tréſors, comme vous voyez. -- Oui, tréſors perdus. -- Oui fond perdu. -- Mais ſans produit. -- Un moment ! on en vaut mieux quand on en ſort : on eſt ſi doux ! Moi, je voudrois que chaque Miniſtre, qui expédie ſi leſtement des lettres de cachet, eut pris, pendant ſix mois, l'air des cachots de la Baſtille avant de prendre l'air de Cour : il ſeroit plus humain. Mais en France, on ne ſait pas encore donner une éducation miniſtérielle. Voilà cependant un moyen efficace, un moyen de refaire les hommes. -- Combien de dépenſes ces priſons coûtent. -- Cela eſt vrai : un homme qui y pâtit, coûte au Roi quinze cens livres par an, au moins, & on a toutes les peines du monde d'obtenir cent écus de penſion, après avoir ſervi vingt ans. -- Trouvez-vous cela juſte ? -- Moi je ne prononce jamais. Dieu a fait les Rois ; les

Rois ſont les aînés de la terre, & j'obéis à mes ainés ; je ſens quand ils ſont mal ; mais je ne prononce jamais. Le Donjon de Vincennes, la Tour de la Baſtille, ſont de terribles conducteurs ! il n'y a foudre qui tienne contre, & nous ſommes tous placés au milieu de cet entre-deux. Voudriez vous être Gouverneur de la Baſtille ? Non, ſur mon Dieu Je me ſouviendrai toujours de l'apoſtrophe d'un brave Officier des grenadiers à un de ces Gouverneurs. Géolier, lui dit-il, quitte ta croix, ou je quitte la mienne : rien de commun entre l'honneur & le deshonneur ; & ton métier eſt infâme. Laiſſes ta place à un juif, à un Dominicain, à un Queſtionnaire ; laiſſes l'argent à des mercenaires ; ſois Officier, ſois Gentilhomme ; gardes l'honneur. Catherine de Médicis avoit ſon coupe-jaret ; mais c'étoit un vaurien. -- J'aime à voir un militaire parler ainſi. -- Morbleu ! je ne ſuis qu'un cadet de Gaſcogne, un Garde du Roi, j'ambitionne la hallebarde, & voilà tout. -- Enfin, voilà bien du monde à la Baſtille. Péliſſon y fit, jadis le Poëme d'Alciméon, Voltaire la Henriade, Linguet y vécut en enragé. Qu'y fera le Cardinal ? Le Cardinal de Rohan à la Baſtille ! qui l'eût dit ? -- Biron, Lally y ont bien été ! C'eſt un Cardinal de Lorraine qui a imaginé les lettres de cachet, & il eſt juſte qu'un Cardinal ſache ce qui en eſt. Si la leçon pouvoit ſervir à certains Miniſtres qui inventent

des moyens d'oppreſſion ; s'ils pouvoient voir qu'un jour un de leurs petits-fils en ſera la victime, ils ſeroient moins intrépides à armer le courroux d'un boi Roi. Que penſez-vous de la manière dont il a été arrêté? Vous mettez un Officier aux arrêts, & vous faites mener un ſoldat en priſon : il y a de la différence -- Moi, je ne prononce jamais : mais il eſt vrai que les dignités élevées ſont toujours traitées avec diſtinction, n'étant pas juſte, dit la loi, qu'avant que leur crime ſoit prouvé, on commence par leur faire injure, en leur raviſſant l'honneur & le rang que ces hauts emplois lui ont acquis dans le monde (1) : on a eu ſans doute de bonnes raiſons pour paſſer outre. -- Concevez-vous quelque choſe à ce procès : -- Non, tout eſt biſarre, les motifs, les moyens, les perſonnages : c'eſt un Dieu ; c'eſt le ſang des Valois, celui des Ducs de Bretagne, & une Comédienne ; c'eſt une machination inoui, & dans laquelle on ſe perd. Ce ſont tous gens d'eſprit, & tous les plus grands ſots de la terre.

Je ne conçois point un Rohan avec quinze cens mille livres de Bénéfices, conſéquemment à l'abri des beſoins, qui ſe réduit aux expédiens,

---

(1) Ne quis antè probationes injurias patiatur.

& faſſe ce qu'on appelle des affaires ! Car le coup de collier n'eſt qu'une affaire. Ce collier n'eſt pas un effet de mince valeur ; ſeize cens mille livres ſont lourds : il faut à des marchands de pareils bijoux, des ſûretés plus que communes : & voilà un nom auguſte, le premier nom, compromis. On trompe le marchand, un faux ſeing eſt donné, l'œuvre de la filoutrie s'accomplit, on a le collier ; vous voyez par quels moyens. Que le Cardinal ait trempé dans ce complot, qu'il ait été trompé par des ſubalternes qui lui en ont impoſé, c'eſt ce que ce que je ne ſais pas. Mais moi, pauvre diable de Garde du Roi, je ne vais que là où je dois aller, je ſais bien pourquoi je m'engage, je ſais voir quand on m'en fait accroire ; & puis un bijoux de ſeize cens mille livres ! je n'aurois pas dormi que je ne l'euſſe préſenté à la perſonne auguſte pour laquelle je l'aurois acheté : je l'aurois rendu au marchand, ſi on n'en avoit plus voulu. Moi, qui ne ſuis point de l'Académie françoiſe, qui n'a pas le brevet d'eſprit, voilà ce que j'aurois fait tout bêtement. J'ai toujours vu que ce ſont les bêtes qui ſe conduiſent plus adroitement que les gens d'eſprit ; & quand la jolie Suzanne dit à Figaro, que les gens d'eſprit ſont bêtes, elle a bien raiſon Suzanne : Mais on ne veut pas le croire. Et vous verrez, Monſieur, que le Cardinal, pour ſe tirer de-là, ſera abligé de devenir bête, & de prouver ſa métamorphoſe. C'eſt dom-

mage cependant, il a un vraiment bon cœur ; il eſt fier, par trop ; mais en le monſeigneuriſant, on a tout ce qu'on veut de lui Généreux au poſſible, il a, par devers lui, mille traits qu'on devroit bien publier. Il en eſt tems, ou jamais. Mais on ſe taira. La reconnoiſſonce eſt muette, la calomnie a cent voix. Obliger ; c'eſt une belle choſe, mais qui ? Toujours des ingrats. On fouille le paſſé, on creuſe le préſent pour accabler l'homme, on accumule en longs morceaux ſes torts, ſa conduite ; on l'inveſtit d'intention, de projets, de faits ; il eſt dans l'âtre enfumé, rougi, grillé ; perſonne ne préſente l'éponge & le vinaigre, on ne vient rien mettre dans la maudite balance qui baiſſe, baiſſe, baiſſe..... à faire trembler. Eh ! puis faites du bien ! & voilà pourquoi ſi peu de gens ſe ſoucient d'en faire.

Il a aimé les femmes, il étoit beau, de bonne maiſon, avoit-il tort ? Il donnoit : donner ! c'eſt avoir des femmes. Il en a eu ; il en aura ; car il en ſortira, n'importe comment. Plus de Saverne, plus de ſes grandes parties de chaſſe. Mais en revanche, on lui laiſſera les montagnes d'Auvergne : il s'y ennuira, mais il ſera en paix ; il s'y chauſſera, (ce qu'il n'a pas ſu faire juſqu'ici,) de bonnes ſemelles de plomb, & ſe couvrira la nuque d'une bonne calotte de plomb. C'étoit la précaution du léger Philotas, pour ne pas tourner à tout vent.

Il ſait bien qu'il n'eſt point aimé dans ſon diocèſe. A peine il a été décrété de priſe de corps, à peine il a été ſuſpens, que le noble Chapitre de Strasbourg a nommé deux Vicaires généraux, & écrit une lettre au Roi, que le Doyen, Abbé de Lorraine, a ſigné avec une bonhommie ſi bête, & qui a été ouvertement & chapitralement tancée.

Toute la Famille s'eſt montrée avec zèle pour le Cardinal ; on ne l'a point abandonné ; on le viſite ; on défendra ſa cauſe. De petites tracaſſeries ont été oubliées ; une belle dame a tout pardonné, elle vient conſoler ſon Couſin infortuné Les Pariſiens, qui font des Calembours, & qui après tout rient de tout, quels que ſoient les auteurs des ſcènes, ont déja imaginé des rubaus rouge & paille, ou *Cardinal ſur la paille.*

Mr. le Maréchal de Soubiſe, Miniſtre d'Etat, a été gracieuſement prié de ne plus ſe trouver au Conſeil, où il pouvoit être queſtion du Cardinal ; il s'eſt retiré, en regrettant Louis XV, qui auroit certainement étouffé l'étourderie d'un jeune Cardinal, qu'il ſe ſeroit contenté d'interdire ; bien entendu que le nom de la Reine n'auroit été pour rien dans ſon agiotage.

On a parlé d'une bâtarde, qui devoit être pourvue par ſon père. La dot devoit être de cent mille

écus. Le jeune Marieur devoit recevoir un don de trente mille livres. Voici ce qu'on raconte. Le Cardinal, ayant promis ces trente mille livres, en fit trois billets de dix mille livres chacun, & les enferma dans un paquet ſcellé de ſes armes. Ce paquet fut dépoſé entre les mains du Prieur de Saint-Victor, qui en fit ſa reconnoiſſance, & qui devoit le remettre au Marieur le premier Août de cette année (1785). Le jeune homme emprunta, s'habilla, *s'embijouta*, ſur l'eſpérance de payer avec les trente mille livres. Le premier Août étant échu, le jeune homme vint prendre le paquet, qui lui fut remis par le Prieur. Il ouvre; on ouvre (car il y avoit des témoins) c'étoient trois feuilles de papier blanc. Le Prieur a été décreté pour être ouï, & voilà ce qu'il a dépoſé au Parlement. Il y a bien des objections à faire contre cette hiſtoire; mais voilà ce qu'on dit: moi je ne prononce jamais; & je ne crois pas cela, pas plus que le Cardinal allant en ambaſſade à Vienne, & arrêté en route par ſes Créanciers. Il faut toujours rendre juſtice.

Si vous voulez maintenant que je vous diſe de quelle manière on doit procéder contre le Cardinal, pas autrement qu'envers un Gentil-Homme, les deux Chambres aſſemblées. Ici la Grand'-Chambre a eu l'attribution de cette affaire par des

Lettres Patentes qui l'ont érigée en commiſſion, comme il a été pratiqué pour Lally, dont la mémoire ſera enfin réhabilitée; ce ſeroit une juſtice bien lente.

Le Cardinal de Richelieu avoit également fait juger des Evêques par des Commiſſaires du Pape. Voyez le procès verbal de l'aſſemblée du Clergé de 1655.

Voulez-vous voir une conformité qui vous frappera? Liſez Grégoire de Tours, qui ſe plaint à la Reine Brunehaut, de la conduite de quelques Evêques. Liſez le numéro 5 de la traduction nouvelle de Mr. de Sauvigny.

Voulez-vous ſavoir ſi un décret de priſe de corps flétrit un Evêque; liſez *Pontas*; il dit que ce décret deshonnore tellement un Eccléſiaſtique, qu'il le prive de la liberté d'exercer les fonctions de ſon miniſtère & de ſon bénéfice, quand même il en auroit interjetté appel, ou qu'il auroit obtenu un arrêt de défenſe.

Quant à la conduite du Pape, elle eſt conforme à celles que tous les Papes ont tenue, à l'égard des Evêques; Boniface VIII fut le premier qui envoya un bref excuſatoire à Philippe le Bel, qui avoit fait venir devant lui, ſous bonne & ſûre garde, l'Evêque de Pamiers.

Si

Si vous voulez ſavoir quelles ſont toutes les formalités à obſerver dans la procédure contre des Evêques criminels de Lèze-Majeſté, pour la déciſion & l'inſtruction du Procès, allez demander aux manuſcrits du Roi le Recueil A, N°. 678 de Dupuy, & vous en ſaurez autant que moi.

Voulez-vous connoître quel eſt l'uſage d'inſtruire les procès dans la juſtice Eccléſiaſtique, pour les crimes de Lèze-Majeſté des Cardinaux ? Voyez Duclos, Tome 4, pag. 324.

Etes-vous curieux d'apprendre que les Eccléſiaſtiques ne peuvent être coupables de Lèze-Majeſté, parce qu'ils ne ſont point ſujets à une puiſſance temporelle ? Voyez MSS. Dupuy, N°. 392. Mais vous verrez auſſi que le crime efface toutes les exemptions, & que le Roi reprend tous ſes droits. MSS. Dupuy, N°. 678, Recueil A, f. 2, MSS. Talon, N°. 864, pag. 24.

L'indépendance de la puiſſance ſéculiere dont le Clergé eſt ſi jaloux, lui a été accordée par le Concile de Trente ; auſſi quels efforts n'a-t-il pas fait, pour faire recevoir, dans ſon entier, ce Concile en France ! & quel bonheur pour nous que le Parlement ait ſu réſiſter !

Voilà tout ce que j'avois à vous dire ſur le Cardinal. On accommodoit déjà ſon récollement avec la Demoiſelle Oliva. Celle-ci lui diſoit en

plaisantant, vous n'avez pas cru, Monsieur, que je fusse réellement la personne auguste dont vous parlez ; puisque la premiere explication a commencé par vous, en mettant vos mains dans ma gorge. Assurement vous n'auriez pas pris cette licence. Ce n'est peut-être là qu'un conte, d'autant plus qu'il n'y a pas quinze jours que le décret lui a été signifié, attendu la goutte qui déchiroit M. T. (1) son rapporteur. La demoiselle Oliva est enceinte, & elle en a fait sa déclaration.

Venons-en au Comte de Caglioſtro. Il est né à Malthe, il est fils d'un Juif ; c'est de cette isle qu'il s'est lancé sur des vastes théatres. D'abord Colonel, (soi disant) au service d'Espagne, il a figuré en Russie. Une brochure vous dit sa vie, qu'il est inutile que je répète. J'ajouterai que son élixir d'immortalité coûte dix louis, & qu'il a la vertu de *fixer*. Les femmes aiment ce mot, & toutes

(1) Le Cardinal a déjà subi quatre interrogatoires ; il avoit écrit son histoire, & vouloit s'y tenir ; mais il n'a pu se défendre de répondre aux questions du Conseiller de la Cour. Que dira-t-il ? L'Archevêque de Cambray, son confin, dit hautement qu'il sera heureux, s'il en est quitte pour le blâme. On a offert la démission de la charge de Grand-Aumônier, en echange du pardon, ou plutôt de la cessation des procédures.

eſſayent de ſe *fixer*. Je ſouhaite qu'elles réuſſiſſent & nous n'y aurons pas perdu. Ce que je ſais bien, c'eſt que cet élixir brûle, deſſèche, & qu'un enfant à qui ſon crédule pere en donne des potions, ne vivra pas long temps. Ceux qui ſont au courant ſavent de quel enfant je veux parler Un fermier général, qui a écrit un mauvais voyage de Suiſſe, il y a trois ans, dans lequel le premier volume eſt conſacré à Caglioſtro, eſt fou de cet élixir; il le prône, ainſi que des Princes, & une danſeuſe très-célèbre, dont l'enfant mourra à coup ſûr par l'élixir.

Voyons Caglioſtro trouvant au Crucifix qui eſt élevé ſur nne Place de Strasbourg, une reſſemblance frappante avec le fils de Marie, s'étonnant de l'effet du haſard qui a fait ſortir du ciſeau d'un Sculpteur, la figure du Chriſt. On ſait que Caglioſtro a été ſon contemporain, qu'il a prédit à Jeſus, la fin qu'il a faite. Il ne m'a point voulu croire, dit-il, il a couru les bords de la mer, il a ramaſſé une bande de Lazarons, de Pêcheurs & il a préché ; mal lui en eſt advenu.

Caglioſtro a renouvellé la chimère de Paracelſe. Il a reprit le ſyſtème de ce Médecin qui comptoit toujours vivre, & dont la mort, ſuivant les bonnes gens, n'eſt point certaine, le Cardinal de Rohan a rencontré cet avanturier, & il a fourni

de l'argent à un homme qui pouvoit tout, & qui créoit tout. Ce n'étoit point la peine de prêter à celui qui d'un mot, par un acte de sa puissance, convertissoit, comme Midas, tout en or.

Mais il vouloit reproduire les initiations anciennes, les Fables d'Egypte : on a transcrit assez ingénieusement l'objet de ces initiations. Je ne peux qu'admirer les belles Dames & les Cavaliers qui se faisoient initier. Chacun y trouvoit la vérité toute nue. Plaisir fort, mais pas de longue durée.

Un homme voluptueux & riche, pouvoit, en glissant sur le chapître des Mœurs, avoir un moment de curiosité ; mais croire de bonne foi, mais donner de l'or, & beaucoup ! A quoi ne doit-on pas s'attendre ?

Cagliostro a succédé au fameux Comte de St. Germain, celui-ci avoit succédé à Gréatik, à Léveret, enfin à Simon Morin, qui, en 1662, s'annonçoit pour le Fis de Dieu ; sa femme étoit présentée à tout le monde pour la sainte Vierge. Morin & ses complices furent brûlés. La punition étoit violente ; mais sa femme & son fils furent déchargés d'accusation ; c'étoit bien. Car enfin il faut se borner à punir par le ridicule, celui qui ne s'est donné une existence que par le ridicule. C'est la loi du bon sens, & celle du Talion.

Je ne sais ce qui en reviendra à Cagliostro ; car

je ne comprends rien au rôle qu'il a pu jouer dans le coup de collier. Le Mémoire de Bohmer & Baſſange ne l'accuſe point, il a peut-être conſeillé le coup. Mais un conſeil donné à des majeures, ne rend reſponſable de rien. Auroit-il promis de faire de nouveaux diamans? & ſur cette promeſſe auroit-on haſardé le coup de collier? C'eût été une folie de compter ſur un miracle, pour couvrir une friponnerie. Cela n'eſt pas croyable. Au reſte, il n'y auroit pas de mal que Caglioſtro parût en public avec tous les cripeaux de ſa Divinité, qu'il fut promené pompeuſement dans Paris, & qu'on ne lui infligeât point d'autre peine. Il faudroit même le laiſſer à Paris; pourquoi l'enfermer? pourquoi le flétrir? il n'a commandé qu'à l'opinion, c'eſt à l'opinion à le mulcter.

Je ſais bien que nos Loix ont prononcé des peines plus graves contre les Négromanciens, les Alchimiſtes, les Enchanteurs & les Sorciers; car il il y eut depuis Charlemagne des gens de cette eſpèce. Un Concile de ce temps-là excommunioit les Prêtres qui leur adminiſtroient les ſaintes Huiles. Charles VIII rendit des Ordonnances ſévères contre eux; Henri III les renouvella. Mais il y a ſi long-temps qu'on dit que nous ſommes un peuple doux, l'enfant de l'Europe: en un mot, qu'il eſt temps que nous faſſions preuve de cette douceur. Nos Loix ſemblent de vieilles tours noircies par le

temps, où ſe réfugient les chauves-ſouris; pourquoi ne reblanchirions-nous point ces monumens, & n'y appliquerions-nous point la gentilleſſe moderne? Pourquoi ſommes-nous aimables & François par les mœurs, & redevenons-nous Vandales, quand il s'agit d'interpréter nos Loix & de punir? Les Gouvernemens auroient tort s'ils gênoient la liberté au point d'empêcher un ſujet de haſarder ſes opinions & ſes découvertes Le monde ne ſe fût jamais éclairé avec de pareilles entraves. S'ils tolèrent les inventions, les efforts des inventeurs; ils doivent par la même raiſon, indulgence, ou du moins pitié à celui qui s'eſt trompé. Ils doivent ſe défendre du ſentiment d'animadverſion; ſouvent c'eſt moins la faute de celui qui établit un nouveau ſyſtême, que celle des adeptes dont le nombre groſſit, dont les voix le prônent, & qui l'étouffent par la vapeur de l'encens. Une nouveauté eſt un joujou jetté à des enfans; s'ils s'empreſſent à le ramaſſer, s'ils ſe diſputent à qui l'aura, l'inventeur devient neutre Ce n'eſt pas lui qui fait ſecte; ce ſont les ſots, ou les enfans qui lui donnent de l'or, qui mentent au public, en aſſurant que cet homme eſt ſupérieur. Si on puniſſoit l'homme, il faudroit punir graduellement ceux qui l'ont écouté.

Il faut auſſi une balance dans le châtiment. Si parmi deux coupables, chacun eſt d'un état diffé-

rent, il faut prendre garde de ne pas punir l'un, d'après les vieilles Loix, & adoucir le sort de l'autre, parce qu'en sa faveur on déroge aux Loix anciennes.

Où en seroit le Cardinal, s'il étoit jugé sur le tarif des Loix suivantes.

En 1528, un Prêtre fut enfermé pour avoir été trouvé jouant au Brélan.

En 1428, des peines rigoureuses furent prononcées contre les Prêtres qui vivoient dans un concubinage public.

Il leur étoit défendu, par les Canons, (aux Evêques mêmes,) de laisser entrer dans leurs appartemens, des femmes, à moins d'avoir un Diacre pour témoin.

Il ne pouvoient garder, auprès de leur personne, que leur mère & leurs sœurs.

Les Canons défendoient aux Ecclésiastiques d'aller à la chasse.

On excommunioit ceux qui portoient un habit, autre que celui de leur état.

En 1518, un Cardinal fut dégradé, pour avoir mal parlé des gens d'Eglise dans ses Sermons.

Le Concile de Lisbonne puniſſoit les Prêtres

qui se battoient en duel sans la permission de leurs Evêques.

En 1544, il fut agité si les Prêtres décrétés pouvoient reprendre leurs fonctions : on convint qu'il y avoit de forts argumens pour la négative.

Certainement on ne consultera point les Bouquins, ni ces Loix, ni d'autres plus récentes, pour prononcer sur le Cardinal ; & on aura raison ; car nos mœurs, & celles de nos Ecclésiastiques, ne permettent pas cette rigueur : nous en sommes revenus presqu'au même point où en étoit la France aux Etats d'Orléans : on demandoit alors la réformation du Clergé ; le Clergé lui-même osa le demander. Louis XVI pourroit écrire avec fondement la même lettre que Charles IX, écrivit à ses Ambassadeurs au Concile de Trente : *Ce sont les Ecclésiastiques qui ont poussés mes sujets, par le scandale de leur conduite, à la réforme.* Qu'on me permette une réflexion. Est-ce un bien d'admettre, dans le corps du Clergé, la haute, ni même la seconde Noblesse ? N'en résulte-t-il pas nécessairement une trop grande considération pour le Clergé, qui résulte de celle attachée à la naissance & à la qualité des individus ? La richesse des Ecclésiastiques du premier Ordre, la persuasion dans laquelle ils sont qu'il suffit d'être de la premiere qualité pour arriver aux dignités de l'Eglise, la protection qui résul-

ſur eux du crédit de leurs familles, contribuent au relâchement des mœurs du Clergé. Si j'étois Roi, je ne voudrois point un corps auſſi puiſſant que le Clergé : je n'y placerois que des Roturiers, qui en diminueroient la conſidération, & je diminuerois les bénéfices pour en diminuer les richeſſes. Pourquoi accumuler trois ou quatre Abbayes ſur la tête d'un ſeul ? Dans les onze, douze, treizième & quatorzième ſiècles, on voyoit des Clercs exercer la profeſſion de Marchands de Vin, être domeſtiques, huiſſiers, quelques-uns mandioient : l'Egliſe n'étoit ni plus ni moins reſpectée Les Prêtres Normands & Italiens qui étoient venus en France ne s'accommodoient point du célibat. Eh bien, on maria les Prêtres : il n'y avoit aucun mal à cela ; ils étoient réellement des ſujets ; ils ne ſont plus rien. On leur permettoit de dire autant de Meſſes qu'ils jugeoient à propos ; & de-là étoit venu ce proverbe raiſonnable : *Il faut que le Prêtre vive de l'Autel :* comme qui auroit dit : il faut qu'un Cordonnier vive de ſon métier. Le Pape Léon, qui n'avoit pas beſoin de cette reſſource pour vivre, diſoit neuf à dix Meſſes par jour. Il penſoit, ce bon Pape, qu'un bon Prêtre ne pouvoit jamais être trop long-temps en préſence de Jeſus-Chriſt. Les temps ſont bien changés ! La moitié du Clergé ne dit même plus la Meſſe. Les pauvres Hibernois, les habitués ſeuls rempliſſent cet auguſte miniſtère, pourquoi le con-

cordat a-t-il renverſé la Pragmatique ? Alors l'Evêque étoit élu par le Métropolitain, les Comprovinciaux, le Clergé & le Peuple : les Nobles & Roturiers concouroient. Les premiers étoient nommés par l'invitation du Roi; les ſeconds par leur mérite & leur bonne doctrine. Charles VIII a tout gâté, en multipliant le nombre des Cardinaux, & en appellant les Evêques à ſa Cour. Il eſt plaiſant que l'époque de leur introduction ſoit la même que celles des femmes; c'eſt-à-dire, deux inutilités & deux objets de luxe & de corruption.

Cette place de Grand Aumônier n'étoit pas ſous Clotaire ce qu'elle eſt aujourd'hui. Une Communauté de Clerc ou de Moines étoit entretenue dans les Palais des Rois, pour y chanter l'Office Divin. Ces Rois la menoient à leur ſuite dans les armées & dans les voyages. Le Supérieur de cette Communauté s'appelloit modeſtement l'Abbé de la Cour. Il confeſſoit le Roi, il prêchoit, il voyageoit, il étoit vraiment utile. L'Evêque Diocéſain nommoit à cette place : les temps ſont bien changés.

Je dirai donc, ſi vous vous contentez de traiter avec bonté un des coupables, il faut que le ſecond ſoit traité de même. N'allez pas vous ſouvenir de l'Arrêt du Parlement de Provence (1611), qui fit brûler Gaudfridy pour magie; ni du ſup-

plice d'Urbain Grandier. Rappellez-vous au contraire que l'Inquiſition même a laiſſé pâlir ſes flambeaux, & les a éteints devant Olavidé. Rions tant que nous pourrons; perſifflons les eſcrocs, mais tenons-nous-en là.

Que dirai-je de Madame de la Motte Valois, ou Valois de la Motte ? Que ſa deſtinée eſt ſingulière. On connoit ſon début dans le monde, & avec quelle bonté elle a été traitée. Je commence par un Hiſtorique qu'on ne connoît pas.

Le ſieur de la Motte ſon mari étoit petit Gendarme. Son père avoit été tué à la bataille de Minden Ses ſervices l'avoient élevé du rang de ſoldat à celui de Lieutenant-Colonel; une penſion de quinze cens livres fut accordée au jeune la Motte, en reconnoiſſance de la bravoure de ſon père. L'oncle du Sr. de la Motte, frère de ſon père, eſt Marchand; ainſi il n'eſt pas plus Comte que bien d'autres. Des dettes contractées à Lunéville lui rendirent le ſéjour ennuyeux. Il ſollicita un certificat de ſervice qui lui fut refuſé, parce qu'il falloit payer auparavant ſes Créanciers. Cette politique du corps étoit excellente. On perdoit tout ſon tems, rien ne comptoit pour la Croix, ſi on ſe retiroit ſans certificat, & on ne l'obtenoit qu'en payant ſes dettes. Le ſieur de la Motte quittat. Il vint à Paris; il connut Mademoiſelle de Valois. Il n'eſt pas beau de figu-

te, mais du reste il promettoit. Mademoiselle fit cas du reste, & l'épousa. Une pacotille de six mille livres composa la dot, & tout l'avoir d'un rejetton d'Henri II. L'ambition s'eleva dans le cœur du Sr. de la Motte ; il voulut reprendre le service, ou plutôt courir pour la Croix, il se détermina à remplir ses engagemens. Déjà il étoit *Comtifié.*

Il part, il arrive à Lunéville. Son épouse n'avoit qu'une garde-robe modeste ; c'étoit Nanine à l'innocence près ; pas de soie, pas de mousselines, ni pas de robes. C'étoit de l'indienne & du linge commun. L'histoire de sa naissance, & celle de sa reconnoissance faisoient du bruit. On accueillit Mademoiselle de Valois avec respect. Les Gendarmes la fêtèrent, on donna des bals, où elle dansoit bien : on fut touché de ses graces, elle fut touchée aussi ; tout alloit bien, amour & plaisir, & par-dessus fêtes & bals ; la vie seroit trop douce à ce prix, & à ce prix on seroit mieux qu'une Reine. Le Comte de la Motte avoit payé toutes ses dettes & avoit obtenu un certificat bien authentique.

Je m'arrêterai un moment pour conduire mes lecteurs à Troyes en Champagne. Les bienfaits de la Cour avoient cherché tous les Valois Le Chef de ce nom étoit cordonnier. Cette profession étoit

étoit auſſi devenue le métier de tous les rejettons. Savetier, Cordonnier, voilà les deſcendans du ſang des Valois! O providence! Enfin une épée avoit été miſe au côté gauche du chef des Valois. C'étoit Monſieur le Comte; c'étoit le premier qui le fut malgré lui. Son nouvel état le rendoit triſte. Invité, recherché par les Officiers de l'Etat Major des Gardes du Roi, il venoit s'aſſeoir à leur table, il mangeoit taciturnement, ſouffroit dans ſa peau, étouffoit. Il ne laiſſoit ondoyer en liberté ſon haleine, que quand il étoit ſeul; il reſpiroit. Un ſouvenir (eh! combien de ſouvenirs ſe ſont métamorphoſés en ſentimens) le ramenoit vers un chemin; où jadis il alloit avec ſes égaux ſe promener ſans ſoucis, ſans comté, ſans argent. Un cabaret étoit le terme de la courſe commune. On buvoit. celui qui étoit en fonds payoit. Les autres ſe renvoyoient la pareille à un prochain *revoir*. Il alloit toujours ſur ce chemin; il ſembloit, comme Flaminius, vouloir ſacrifier à ſes dieux, il rencontroit ſes anciens confreres. Un bon jour, Monſieur le Comte, & un coup de chapeau, le faiſoient épanouir: auſſi-tôt il préſentoit ſa main, qui étoit auſſi-tôt priſe: on cauſoit, & puis le cabaret ſe trouvoit en face. Si vous n'étiez pas Monſieur le Comte! Ah! mon ami! le nom ne fait rien à la ſoif — On entroit, on buvoit; le Comte diſoit avec franchiſe aux Gardes du Roi: Je ne ſuis bien qu'à ce cabaret, qu'avec mes an-

ciens amis. — Le ſang des Valois, comme vous voyez, eſt encore bon. Point de fierté : Henri II n'en avoit point; il ne fut qu'enteté.

Je reviens à Lunéville. Un marchand qui avoit des enfans, vouloit les placer. Il s'adreſſe à Madame la Comteſſe de la Motte : il offrit une reconnoiſſance pécuniaire qui fut rejettée. Le plaiſir d'obliger étoit le ſeul tribut qu'elle crut devoir accepter. Mais elle avoit beſoin de linge, de robes; une fourniture de marchandiſes pour elle & pour ſon mari lui étoit néceſſaire: on promettoit de payer ſous peu de temps. Le marchand, content d'en être quitte à bon marché, livre, livre, fournit. La ſomme ſe monte à dix mille livres.

Les ſix mille livres du tréſor marital étoient mangées; & par-delà environ quatre mille livres dues à des traiteurs, à des hôtes, à des ouvriers. On fondit la cloche un beau matin; on apprit que les deux époux étoient partis pour Saverne Je ne dirai point funeſte arrivée! Car je ne puis ſuppoſer tant de bêtiſe dans un membre de l'Académie Françoiſe. Le Cardinal eut un ſentiment de pitié ſans doute pour la Comteſſe de la Motte: Eh! qu'il eſt dangereux, un ſentiment qui va ſi vîte, qui mène ſi loin! Un triumvirat ſe forme; le Cardinal, la Comteſſe, Caglioſtro. Le Cardinal paie pour tout le monde; tous abuſent de ſa facilité, de ſa généroſité. Il compte être rembourſé

par les opérations alchimiques de Cagliostro: il est trompé, & jamais détrompé Il va tête baissée. De fil en aiguille, d'étourderie en étourderie, il tombe d'un piège dans un autre: il ne voit plus que par d'autres yeux ; il croit tout & déraisonne à tort & à travers ; il voit la Reine Cléopatre dans une bouteille, soupe avec Louis XIV & d'Alembert, couche avec Christine, Reine de Suède ; & tout cela amene le terrible coup de Collier.

Que la Comtesse de la Motte ait filé cette trame, c'est ce qui n'est pas vraie ; qu'elle se soit prêtée aux intentions du Cardinal trompé, cela est possible. Elle lui devoit tout, elle le servoit sans examen : elle a vendu des diamans ; elle y a trouvé son compte. Jusques là c'est une conduite de *gens d'affaires*, de *juif*. Mais le Collier ne lui a pas été livré par Bohmer. Elle n'a compromis personne ; elle ne paroît pas être pour rien dans le crime majeur : personne ne l'accuse. son rôle est secondaire ; il est en rapport avec le Cardinal, mais non pas avec Bohmer; ce personnage secondaire n'encourt point les mêmes peines dues aux délinquans du crime majeur. Quelle fatale lumiere ses dépositions & ses preuves jetteront sur le coup de Collier ! J'en tremble. .... Vous savez que je ne prononce jamais; & je m'arrête.

Mais je pleins une femme aimable, gentille,

peut-être un peu trop facile ; à qui il faudtoit appliquer ces vers du bon La Fontaine:

Les vertus devroient être Sœurs:
Ainſi que les vices ſont frères,
Dès que l'un de ceux-ci s'empare de nos cœurs,
Tous viennent à la file, il ne s'en manque guères.

Elle a eu l'irréflexion de ſon ſexe ; elle s'eſt confiée aveuglément, & s'eſt crue diſpenſée de meſurer le précipice, puiſqu'elle avoit dans le crédit du Cardinal, un bon parachûte : elle a dit toujours, *oui*, toujours *oui*, comme une jolie femme qui ne voit jamais rien d'impoſſible pour plaire, & qui ſait le mettre comme on veut. *Le Cardinal eſt aſſez riche, il payera.* C'étoit ſans doute ſon mot, & elle alloit. Caglioſtro voyoit auſſi éclater la fuſée ; mais il diſoit auſſi, *le Cardinal payera.* Qui ſait ſi le Cardinal n'a pas dit lui même : *je payerai.*

Madame la Comteſſe de la Motte a déclaré ſa groſſeſſe. Quelle deſtinée pourſuit donc le ſang illuſtre ! le berceau de ſon frère fut ſuſpendu à la fenêtre d'un fermier, celui de ſon enfant ſera dans la Baſtille.

Ainſi ce ſont des fous, ou des enfans qui ont joué un jeu d'enfer, un jeu de diable, nous avons

de petites-maiſons, nous avons même un Hôtel des incurables. Qu'en penſez-vous ? Je ſuis bon. Il n'y a ici point de ſang répandu. Le bon Planta vous diroit qu'il n'en a jamais été queſtion, pas plus que de ne pas payer le Collier. Une fois que le jugement aura prouvé qu'une Perſonne auguſte a pardonné, il ſeroit humain d'envoyer à Saint-Lazare celui qui a beſoin d'une ſainte retraite, durant un mois, après quoi il pourroit reſter à Paris. Il y a à parier qu'il n'y voudroit point porter ſon arrêt écrit ſur ſon front. Que ſavez-vous ſi, au lieu d'y reſter, il n'auroit pas le courage de renouveller l'épitaphe du philoſophe Indien ? Ci git Zarmanochégas, Indien de Bargoſa, qui, ſelon les principes de la nation, s'eſt donné la mort à lui-même.

J'enverrois la pauvre Comteſſe de la Motte à Bar-ſur-Aube, ou je la laiſſerois à Paris, livrée à la cenſure des Cercles, qui l'en exileroient bien vîte. Madame Oliva iroit jouer les Reines ſur le théatre qu'il lui plairoit. J'ai dit ce que je ferois de Caglioſtro ; il ſerviroit d'amuſement aux peuples des Halles : cela eſt juſte Dans tout cela il n'y auroit qu'à en rire. Cela fait, après qu'une douzaine de Chanſons auroit répandu l'aventure dans les Provinces, j'impoſerois un grand ſilence ; car il ne faut pas toujours punir celui qui n'a péché que pendant un ſeul jour ; un méchant

quart-d'heure eſt bientôt arrivé. Un quart-d'heure fait une Ninon de la plus honnête des femmes. *A tout péché miſéricorde.* Puiſſe mon Roi répondre du fond du cœur ! *Ainſi ſoit-il.*

Je me ſuis toujours récrié contre les ſupplices qui ne produiſent aucun effet. Celui qui eſt né méchant le ſera toute ſa vie ; rien ne peut rompre le fil de la fatalité qui le précipite vers le crime. Il eſt prouvé que la maſſe de la population eſt viciée comme toutes les maſſes de production On trouve par tout le ſpiritueux, le corps & le marc. L'ordre moral a un marc. Cette non-valeur, cette écume, eſt en raiſon de trois mille pour quatre millions d'habitans. Il y aura donc trois mille hommes en pure perte ? Les ſupplices n'y peuvent abſolument rien Heureux ceux, diſoit le ſavant Bordier, qui ont leur ſageſſe dans le ſang !

Il n'eſt pas un qui ne doive dire tous les matins, cette Oraiſon à la fatalité :

„ Grand Jupiter, & vous puiſſante Deſtinée, „ conduiſez-moi par-tout où vous avez arrêté „ dans vos décrets que je dois aller ; je ſuis prêt „ à vous ſuivre conſtamment : en effet, quand je „ m'obſtinerois à vous réſiſter, il faudroit toujours vous ſuivre malgré moi „.

Epictète ajoute : " Celui qui cède à la néceſſité

„ eſt véritablement ſage, & habile dans la con-
„ noiſſance des ſecrets des Dieux „.

Epictète avoit plus que ſix fois raiſon.

Quant aux galères à vie, je n'ai jamais rien conçu à ce ſupplice biſarre. Il ne produit rien pour l'exemple ; & quand un homme vit ſans avoir l'eſpoir de rentrer dans la ſociété en s'amandant, il ne ſert plus qu'à affliger les yeux par le ſpectacle d'une troupe de victimes enchaînées ſans utilité, ſans néceſſité, ſans réſultat. Il ſeroit plus humain de ſe délivrer par le banniſſement du ſujet dangereux qu'on ne veut point garder. Les travaux publics auroient du moins une utilité, mais encore faudroit-il que cette peine eût un terme.

La mort n'eſt pas le plus grand des ſupplices. Les galères à vie ſont les plus terribles. Quel eſt l'homme qui ne peut ſoutenir ſix minutes de douleur ? Celui à qui on coupe une ambe gangrenée, ſouffre bien davantage. Tuez les criminels, puiſque vous voulez des ſupplices ; mais ne retenez point dans les galbanons, dans les galères des malheureux, qui, ſelon vous, ne ſont qu'à demi-criminels. La liberté des individus ſeroit fortement ménacée, ſi vous aviez jamais la barbare indulgence de mettre à la mode les galères. On craint de punir de mort ; on balance ; on y verroit de moins près pour les galères, & alors peu

de choſes y conduiroit un homme. Point de fouet, point de galères, point de Couvent; rien de perpétuel dans cette affaire. Le crime eſt ſingulier; les détails ſont biſarres. Jugez, pénétrez-vous de cette ſingularité! Vous n'y verrez rien de noir, rien du ſcélérat; vous êtes bien sûrs qu'il ne prendra envie à perſonne de ſuivre cet exemple; d'ailleurs, on n'auroit pas les mêmes moyens. Jugez, riez, & laiſſez-nous rire d'un procès vraiment comique.

Que voulez-vous, Peuples François? Tout à un terme: les maiſons s'élèvent & tombent. Vous vous cachez dans la fange quand vous avez à rougir des vôtres, & vous reparoiſſez comme l'hirondelle au bon temps. Une charge de ſecrétaire du Roi vous ſavonne, un nom de fief enlumine votre nom de famille; c'eſt réellement l'hiſtoire du ver à ſoie: mais un grand nom, une famille ancienne, ſont toujours en perſpective. On veut que tous les rejettons ſoient purs: cela n'eſt pas raiſonnable. Tous les rameaux d'un arbre ne reçoivent pas la même sève Il eſt peu de maiſons qui n'aient à rougir de quelques cadets, ou de quelques couſins.

La maiſon de Rohan a eu le Maréchal de Gie, le Duc de Rohan, Huguenot, puis le Chevalier de Rohan, puis une banqueroute criante. . . . Qu'eſt-ce que cela fait au nom? On pourroit op-

poſer à trois mauvais ſujets vingt rejettons recommandables. On n'a qu'à lire l'Epitaphe de Marie-Eléonore de Rohan, ſeconde fondatrice du Couvent des Religieuſes du Cherche-Midi. Si l'on fouilloit davantage, le bien l'emporteroit ſur le mal. C'eſt cette réflexion qu'on doit faire; & on ne doit point dire: voilà une Maiſon abattue: la Maiſon de Rohan ne peut pas l'être: on peut l'humilier pendant un court eſpace de temps, l'éloigner de la Cour, des grandes Places, mais elle ſera toujours ce qu'elle eſt, & elle reviendra toujours à ſon niveau. C'eſt un avantage réel qu'un grand nom dans les Monarchies, & c'eſt pourquoi rien ne peut le flétrir.

Je plains, en général, ceux qui ſont, par l'étourderie d'un de leurs parens, en butte à leurs ennemis & à des cabales dominantes. Je connois un peu l'hiſtoire: Eh! bon Dieu! que j'ai gémi, en voyant avec quelle cruauté on s'eſt conduit dans les temps, à l'égard de Montmorenci! Ah! les Courtiſans ſont cruels! Ils ont cependant à craindre tant de revers!

N'en eſt-ce pas aſſez de l'autorité Royale & du cri du Peuple? Le Peuple hait la Nobleſſe; le Roi ne la menage pas toujours. Qu'elle ſe ſoutienne, du moins. Qu'importe pour la famille entière, un des individus?

Je le répète, j'ai vu avec plaiſir que ſa famille n'a point abandonné le Cardinal On lui a rendu ſa priſon auſſi douce qu'il étoit poſſible. Les moyens de ſe défendre lui ſont prodigués; un Avocat éloquent plaidera ſa cauſe. En ſera-t-il de même à l'égard de la Comteſſe de la Motte? Elle n'a ni parens, ni amis. Elle ſent bien toute l'horreur de la priſon. Elle eſt terraſſée par la penſée de lutter contre une famille puiſſante. Qui aura pitié d'elle! Qui prendra ſa défenſe? Qui ſaura mettre de l'ordre dans une tête foible, jeune, obſervée, & qui peut-être diroit mal de qui pourroit la juſtifier. Dieu faſſe que la forme de ſa juſtification ne perd pas la bonté du fond. Il s'en faut bien que je ſois content de ſon Avocat. Il ne ſait ni écrire, ni préparer les moyens, ni combiner les preuves. Il n'a pas vérifié les faits, avant de les publier. Il a déjà nui à ſa cauſe. Pauvre Comteſſe! je lui dirois, comme Sénèque à Lucilius: je vous exhorte à la fermeté, moi qui ai pleuré à l'excès. On veut la regarder comme une aventurière. Eh bien, ſoit; mais ſi elle n'eſt pas coupable, ſi elle l'eſt peu, qu'a-t-on à lui reprocher? Le Tribunal juge les crimes, mais il renvoie à l'eſtime ou au mépris public, le jugement des mœurs qui n'ont pas nui à l'ordre moral. Pitié pour elle, indulgence pour tous. Voilà ce que je ne ſaurois trop redire.

Le Traducteur du voyage de Suiſſe, de Mr Coxe, M. Ramond de Carbonnières, avoit été mal-à-propos cité; il n'eſt pour rien dans le procès, & il ni figurera point. M. de Carbonnières eſt trop réflechi, & n'a compromis ni ſa perſonne, ni tous les Carbonnières poſſibles; ſa conduite a été celle d'un homme de bien qui a tout ignoré.

Le parlement vient de rendre un jugement, qui prouve en effet ſon indulgence M le Maître a été renvoyé avec injonction d'être plus circonſpect. Ce jugement eſt ſage: un libel n'eſt pas un grand délit; il eſt graciable pour la premiere fois. Cependant je conçois qu'il ſeroit affreux de tolérer les libelliſtes. Nos réputations ſeroient continuellement ménacées. Perſonne ne ſeroit à l'abri des traits d'une plume myſtérieuſe & méchante. Après tout, c'eſt un méchant homme, celui qui n'écrit que pour dire du mal, ou pour dévoiler les parties honteuſes de la conduite d'un homme public.

On a dit, qu'un Miniſtre ne doit jamais être peint qu'en buſte. Et on a raiſon. Il en eſt peu qu'on puiſſe admirer de la tête juſqu'aux pieds. Il avoit été comblé de bienfaits par le Chef de la Magiſtrature, & l'ingrat a tout oublié; il a déchiré l'épiderme, & du poinçon d'un ſauvage,

il a piqué un bienfaiteur ſenſible qui avoit long
temps cherché la main qui tenoit le fer.

Le Roi avoit fait enlever M. le Maître, &
l'avoit enſuite abandonné au Parlement: voici un
exemple à peu-près ſemblable, mais dont le dé
nouement n'a été ni un enlevement, ni un ju
gement.

Un Prêtre grand fatiſte, (c'eſt-à-dire, ſaty
rique) avoit accuſé ſur un tréteau de la plac
Maubert, le Roi de vivre avec une Concubine.
Le Roi ne fit point enlever le Prêtre inſolent,
mais il remit ſa vengeance à des Gentils-hom
mes, qui invitèrent le Prêtre à venir répéter ſe
déclamations dans un cabaret, en leur préſenc
Le Prêtre y vint; on l'écouta, mais on le bâ
tonna ſi bien, & ſi fort, qu'il fut corrigé. C'é
toit en 1515. Ce moyen valoit bien un jugemen
& n'avoit point l'odieux d'un enlevement forc

M. le Maître auroit pu paſſer mal ſon tems
ſous le règne de ce Roi Chevalier, qui, com
me on voit, ſavoit être Gentilhomme, &
venger comme un particulier. M. le Maître avo
une Imprimerie ſur laquelle il imprimoit ſes L
belles. Je conçois qu'une preſſe peut, dans
ſens, être dangereuſe, mais pourquoi défend
à chaque ſujet d'en avoir une? Tant pis po
ceux qui ſe compromettroient.

L

Le Parlement a eu en vue d'imiter le Roi de Pruſſe Un libelliſte avoit injurié ce Monarque, on avoit arrêté le coupable. Les Tribunaux alloient le frapper. Le Roi qui ſigne tous les arrêts portant peine capitale, lut celui-là, & écrivit au bas, je mets hors de cour le libelliſte, & j'ordonne qu'on lui taille un paquet de plumes, parceque celles dont il s'eſt ſervi étoient très-mauvaiſes. L'Empereur s'eſt conduit avec la même clémence : il a puni l'Imprimeur, & a défendu à l'auteur ſatyrique de ne plus rien écrire. Charles-Quint ne donnoit il pas des chaînes d'or aux Hiſtoriens, qu'il aimoit mieux ménager que punir ? En général les grands hommes ont pardonné volontiers. Le Duc d'Orléans, Régent, qui avec de grands vices, avoit de grandes qualités, pardonna à la Grange Chancel. On ſait que Louis XIV. montra un peu trop de dureté en enfermant dans une cage, ſur le Mont-Saint-Michel, le pauvre Gazetier d'Hollande.

Dans ces ouvrages hardis & méchans, ce qui m'étonne, c'eſt la rapidité de la circulation qui s'en fait ; c'eſt la hardieſſe de la canaille colportante, qui, comme on ſait, eſt toujours entre deux guichets, & ne jouit que de la liberté d'un volant renvoyé par deux raquettes, & tenu en l'air. Eh bien, cette canaille peut être aſſimilée

à la vermine, qui pullule sur le fumier. Dans ces crises où les persécutions réduisent tout le monde sur le fumier, on la voit aller, venir, colporter, passer dessus, dessous la corde tendue. C'est quand on les poursuit, qu'ils multiplient davantage; c'est quand il est dangereux de dire des vérités, qu'ils ont l'insolence de les vendre pour un écu. Le Règne de François Ier., celui de Charles IX, d'Henri III., enfin le Ministère des Cardinaux & du Duc de Lorraine, en fournissent des preuves constantes : on les retrouve sur la fin du Règne de Louis XIV., qui ne savoit ni pardonner les libellistes, comme Louis XII., ni les grands qui l'offensoient comme Henri IV.

On vient d'élargir de la Bastille le Sr. Alhiaud, Baron d'Entrechaux, qui avoit trouvé le moyen de faire de l'or, en escroquant sous des noms respectables : c'étoit un émule de Cagliostro, mais sans divination.

Il y a bien d'autres fous ; car tout cela est folie ; mais je ne me charge point d'en tenir régistre. Quelle histoire que celle du cœur humain ! je laisse à un Conseiller de la Tournelle à l'entreprendre.

CALCUL DES LIBERTÉS,

Dont on jouit à la Baſtille.

IL y a ici une douzaine de Libertés, qui toutes enſemble, ne valent pas la douzième partie d'une Liberté :

1 Liberté de la cour.
2 Liberté de la terraſſe.
3 Liberté de s'y promener ſeul.
4 Liberté de l'eſcalier.
5 Liberté d'une fénêtre.
6 Liberté d'écrire pour ſes affaires.
7 Liberté de voir quelqu'un en préſence d'un officier.
8 Liberté de le voir ſans témoin : cela eſt rare.
9 Liberté d'être malade.
10 Liberté de mourir.
11 Liberté de tranſir de froid & de jeûner.
12 Liberté de s'ennuyer.

Les quatre dernières ne ſont refuſées à perſonne.

FIN.

370